

Croissance du marché de l'allergie : + 7%

Alors que le marché de l'OTC n'est pas en croissance, les chiffres de vente liés aux traitements anti-allergiques délivrés sans ordonnance connaissent une évaluation très positive. Cette tendance s'explique par la délivrance d'un nombre croissant de médicaments anti-histaminiques génériques disponibles sans prescription. Explications.

De plus en plus de personnes atteintes d'allergies en Belgique

Le nombre de personnes qui souffrent d'allergies augmente chaque année et chaque génération développe un peu plus d'allergies que la précédente.



Selon différentes études, 30 % de la population belge souffre d'allergie et 45 % parmi les Belges âgés de 20 à 40 ans.

"Les médicaments remboursés contre les allergies ont presque doublé en 12 ans", constate l'Inami.

En 2005, l'Institut national d'assurance maladie-invalidité remboursait près de 108 millions de doses journalières de traitements anti-allergiques. Pour les 11 premiers mois de l'année 2017, le nombre de doses remboursées avait déjà atteint déjà les 204 millions.

Si la tendance se poursuit durant le dernier mois, les chiffres de 2005 auront plus que doublé. Pour le docteur Philippe Gevaert (UZ Gent), la solution se trouve dans une exposition plus fréquente aux allergènes pour "entraîner le système immunitaire" dès l'enfance.

Nous vivons dans un environnement toujours plus propre, où les infections diminuent au profit des allergies, explique-t-il. Le docteur Phillippe Gevaert s'attend à une augmentation d'environ 40 % des personnes souffrant d'allergie au sein de la population.

Le médecin propose dès lors d'exposer plus fréquemment aux allergènes les enfants qui n'ont pas d'allergie.

"Grandir au sein d'une famille nombreuse ou dans une ferme, où les contacts avec les animaux sont nombreux et où les enfants boivent du lait frais non pasteurisé, offre une certaine protection. De la même façon, être souvent exposé aux allergènes réduit les chances de développer des allergies", expose-il.

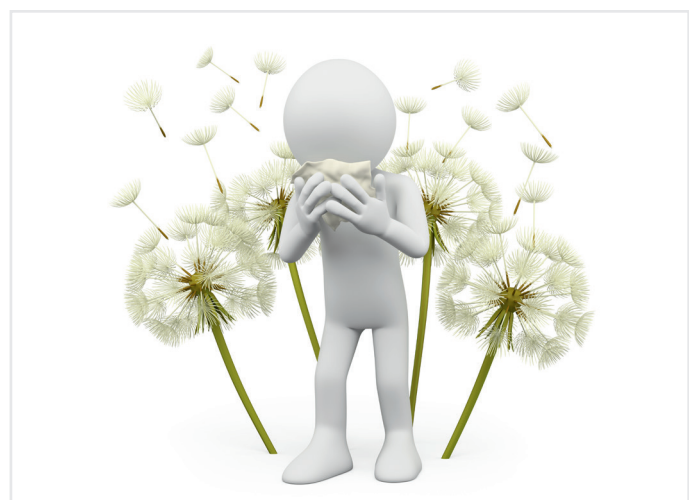
De plus en plus d'allergie

Les périodes de pollinisation semblent commencer de plus en plus tôt avec la progression des changements climatiques qui touchent nos régions. Depuis plusieurs années, la période de pollinisation s'étend sur plus de 6 mois. Dès la fin janvier, et jusqu'en février, c'est la pollinisation des noisetiers. Celle de l'aulne provoque un pic en mars. En avril, c'est la saison des bouleaux. Après le 15 juillet, la pollinisation des herbacées prend le relais des graminées. Enfin, les moisissures sporulant entre juin et septembre envoient aussi des substances allergisantes et compliquent les pollinoses. L'abondance des grains de pollens libérés dans l'atmosphère dépend fortement du climat : plus il est doux, plus la pollinisation sera

précoce, et plus il est sec, plus la dissémination sera intense. En parallèle, le CO2 permet aux plantes de produire davantage de pollen, et ses particules qui se fixent sur l'ambrosie et le bouleau, par exemple, décuplent leur puissance allergisante. Et la pollution atmosphérique aggrave encore le tableau. Les polluants accentuent l'irritation des muqueuses nasales ou oculaires. Ils intensifient la toxicité des grains de pollens.

Attention aux nouveaux pollens

A côté du diagramme actuel des plantes allergisantes, il faut être attentif aux nouveaux intrus qui, sous l'influence du réchauffement climatique, sont susceptibles d'envahir nos régions. L'olivier, par exemple, est un des grands fléaux du sud de l'Europe. Cet arbre, fréquemment planté pour la production d'olives, appartient, avec le frêne, le troène, le forsythia et le lilas, à la famille des Oleacées. Etant donné qu'il existe une réaction croisée entre le pollen de ces arbres, toute personne sensibilisée dans le sud de la France au pollen d'olivier, peut également chez nous rencontrer des problèmes en inhalant du pollen de frêne. C'est pourquoi nous devons prendre les précautions nécessaires lorsque nous importons des oliviers dans nos régions. A défaut, nous nous exposons à un nouveau problème de santé publique d'ici quelques années.



N.EVRARD EN COLLABORATION AVEC BACHI,
ASSOCIATION BELGE QUI REGROUPE LES ENTREPRISES DE
L'INDUSTRIE DES PRODUITS DE SANTÉ EN VENTE LIBRE.